

Image not found or type unknown



Declaration pension alimentaire

Par **dalauzo_old**, le **12/12/2007** à **14:29**

je suis partie de chez moi depuis septembre 2005, on devait divorcer à l'amiable . L'avocat avait fixé un montant de pension alimentaire que mon ex me verse depuis. Comme rien n'avancait, j'ai pris mon propre avocat, et la tentative de conciliation a enfin eu lieu. Fallait-il que je declare aux impots les sommes perçues? Si non, puis-je faire valloir un droit pour recuperer le trop versé?